



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



F

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Trente et unième session

Rome, Italie, 9-12 janvier 2007

RAPPORTS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

I. INTRODUCTION

1. Le présent document, ainsi que ses annexes, contient tout d'abord un récapitulatif des mesures prises dans le cadre de l'administration du Secrétariat (Rapport administratif), notamment pour ce qui concerne le personnel, le nouveau siège, les réunions, les publications et l'état d'avancement de la ratification de l'Accord portant création de la CGPM tel qu'amendé en 1997. Il fait ensuite le point de la situation relative au versement (et aux défauts de paiement d'arriérés) des contributions des Membres au budget autonome, et examine l'état des dépenses effectuées ou engagées en 2006 (Rapport financier).

II. RAPPORT ADMINISTRATIF

Recommandations adoptées en vertu de l'article V de l'Accord portant création de la CGPM

2. Le Secrétariat a officiellement transmis aux Membres et aux organisations intergouvernementales partenaires le texte des recommandations adoptées lors de la trentième session de la Commission (janvier 2006), qui peuvent également être consultées sur le site web de la CGPM. La période suivant la transmission des recommandations s'étant achevée et aucune objection officielle les concernant n'ayant été présentée, les recommandations susmentionnées sont entrées en vigueur le 20 juillet 2006 conformément à l'article V de l'Accord portant création de la CGPM, et les Membres en ont été dûment informés.

3. Il a été rappelé aux Membres qu'en vertu de la décision prise par la Commission, telle qu'elle figure au paragraphe 9 du rapport de la trentième session, ils sont invités à communiquer au Secrétariat, suffisamment longtemps avant la trente-et-unième session de la CGPM, les informations relatives aux mesures prises pendant la période intersessions pour donner suite aux décisions et aux recommandations de la Commission, en particulier celles concernant les mesures de conservation et de gestion.

4. Concernant la recommandation 2005/2 de la CGPM, le Secrétariat a défini, en collaboration avec le projet MedFisis, les modalités de saisie, traitement et sélection des données, et a mis en place la base de données pour le registre des navires et la « liste blanche » de la Commission. Les Membres en ont été dûment informés par le truchement du site web de la CGPM. En novembre 2006, onze

Membres ont fourni au Secrétariat les renseignements concernant les navires de pêche autorisés dans la zone de la CGPM (voir GFCM/31/COCl/2007/2). À propos de la recommandation CGPM/2006/5, le Secrétariat a entamé avec la FAO les procédures visant à assurer le respect des dispositions de confidentialité de la CGPM pour le système de contrôle de l'accès aux données sur le site web de la Commission. D'autres orientations du Comité d'application (COC) seraient appréciées (notamment quant aux articles 1 et 5 de cette recommandation).

Siège de la Commission

5. Le projet de rénovation du Palazzo Blumensthal, le nouveau siège de la Commission situé au n°1 de la Via Vittoria Colonna, à Rome, a été approuvé par les autorités italiennes compétentes à fin septembre 2005 et les travaux de restructuration et de réparation ont démarré à la mi-janvier 2006. Le Délégué italien en a informé la Commission à sa dernière session plénière et a indiqué les dates prévues pour la conclusion des travaux de rénovation des locaux¹.

6. Pendant la période intersessions, le suivi a été assuré par le Secrétariat avec l'appui du Service des infrastructures et de la gestion des installations et du Bureau juridique de la FAO, avec notamment la participation à la mi-juillet à une réunion informelle de coordination convoquée par le Ministère italien des Affaires étrangères, à l'occasion de laquelle d'autres questions ont été examinées, notamment l'équipement et les frais d'exploitation annuels (y compris les services collectifs et l'entretien). Le Secrétariat a également participé aux réunions pertinentes des comités techniques du Ministère des infrastructures. Il a ainsi été reconnu qu'en raison de faiblesses structurelles imprévues du Palazzo Blumensthal, d'importants travaux de consolidation s'avéraient nécessaires, avec de ce fait un rééchelonnement des réparations des locaux du Secrétariat. À fin novembre 2006, le Secrétariat attendait d'autres informations, notamment quant à la nouvelle date prévue pour la livraison du siège de la Commission.

Fonctionnement du Secrétariat

Organisation du Secrétariat et nomination du personnel

7. Durant la période intersessions, les locaux et les installations connexes ont continué d'être fournis par le Département des pêches de la FAO, qui a également pris en charge la plupart des dépenses courantes du Secrétariat.

8. À sa trentième session, la Commission est convenue de débloquer le poste de biostatisticien (catégorie du cadre organique) et d'établir un poste de programmeur/analyste de systèmes (catégorie des services généraux).² Le poste de programmeur a été pourvu en mars, dans le cadre de services contractuels à temps partiel. Ces services devaient couvrir à la fois les besoins du « projet de relance du SIPAM » et les exigences du Secrétariat, notamment pour la constitution des bases de données de la CGPM³. En raison d'importants retards dans le versement des contributions des Membres, il n'a été possible qu'en septembre d'établir le poste de biostatisticien et d'en faire l'annonce sur le site web de la Commission. Les Membres en ont été dûment informés. Vingt-huit candidatures ont été présentées et le groupe de sélection a pris sa décision le 12 décembre. En octobre, un technicien chargé de la gestion et de la qualité des données statistiques a été engagé sur la base d'une rémunération à temps partiel pour aider le programmeur et participer à la restructuration et à l'entretien du site web de la Commission. Il a été suggéré de maintenir cette fonction en 2007, dans le cadre de services contractuels, afin d'aider le biostatisticien (et le programmeur/analyste), notamment dans la gestion et le traitement des données pour les différentes bases de données du système statistique et d'information de la CGPM, ainsi que dans la mise à jour et la maintenance du nouveau site web de la Commission, et pour assurer la fonction « d'administrateur du système de sécurité ».

¹ Paragraphe 47 du Rapport de la trentième session.

² Paragraphe 58 du Rapport de la trentième session.

³ Annexe E du Rapport de la trentième session, article 4; c).

9. Une secrétaire/dactylo a été employée à titre temporaire pendant 11 mois, en 2006. Ses services complétaient ceux d'une secrétaire confirmée, gracieusement détachée à temps partiel par le Département des pêches de la FAO, qui s'occupait également de la tenue de la comptabilité. Cette activité a été soutenue par des services consultatifs spécialisés pour la conception et la mise en place d'un système de contrôle budgétaire permettant de suivre, en temps réel, les fichiers des allocations budgétaires, des prévisions, des engagements et des dépenses, et servant ainsi d'interface avec le système de comptabilité central de la FAO sous Oracle. De ce fait, il n'a pas été nécessaire de pourvoir le poste de commis finance/administration. Il est donc suggéré, pour 2007, de reclasser le poste de secrétaire bilingue, de G-4/5 à G-5/6, en ajoutant le contrôle des comptes aux fonctions prévues, et de déclasser le poste de commis finance/administration (G-3/4) en le transformant en un poste (G-2/3) de secrétaire/dactylo multilingue chargée notamment de la mise en forme des rapports. Une révision de la situation des effectifs est également prévue au moment du transfert du Secrétariat dans les nouveaux locaux.

10. Aux fins du « projet de relance du SIPAM », le Secrétariat a constitué une équipe contractuelle à temps partiel ainsi composée: i) un spécialiste en information/communication, ii) un expert en aquaculture recruté dans le cadre du Programme d'experts invités de la FAO (fourni par l'Italie), iii) le programmeur/analyste de systèmes (cité plus haut) et le concepteur de système de la FAO pour le SIPAM opérant sous la supervision technique du projet MedFisis.

11. Le Secrétariat s'est également appuyé sur des consultations spécialisées pour compenser le blocage du poste d'expert en aquaculture (P-4) au sein du Secrétariat. À ce propos, il faut noter qu'à sa cinquième session, le Comité de l'aquaculture (CAQ) a fortement insisté sur la nécessité de débloquer ce poste et de l'inscrire au budget autonome de la Commission pour 2007, afin notamment de soutenir le lancement de la nouvelle structure du CAQ et les activités proposées. Ce poste pourrait être établi initialement au niveau P-3 et couvrir également les fonctions qui ont été accomplies en 2006 par le spécialiste en information/ communication du SIPAM, l'expert en aquaculture et le Secrétaire technique FAO du CAQ.

12. Le Secrétariat, conjointement avec la Division des politiques et de la planification de la pêche (FIP) de la FAO, a fait appel au « Programme des bénévoles de la FAO » pour bénéficier de la contribution d'un juriste pour l'analyse du cadre juridique applicable aux pêches récréatives et sportives en mer Méditerranée. Il est suggéré de renouveler cette expérience au début de 2007 pour lancer une analyse des mesures de l'État du port en application des directives générales pour un dispositif de contrôle et d'application de la CGPM adoptées par la Commission en 2005⁴.

Réunions intersessions de la CGPM et réunions auxquelles le Secrétariat a été représenté

13. Le Secrétariat a coordonné et activement contribué à la préparation et au déroulement de treize (13) réunions des organes subsidiaires et de la session annuelle du Comité scientifique consultatif (CSC), et de cinq (5) réunions des organes subsidiaires et de la session biennale du CAQ. Toutes les réunions convenues par la Commission ont donc été organisées. La seule exception a été celle du groupe de travail à composition non limitée qui devait se tenir les 4 et 5 juillet pour examiner les ajustements proposés au Règlement intérieur de la CGPM, mais pour laquelle il n'a pas été possible d'assurer la participation d'un nombre suffisant de représentants des Membres.

14. Le Secrétariat a également participé à vingt-trois (23) réunions d'organisations ou organes partenaires, y compris celles des projets sous-régionaux de la FAO. La liste de ces deux types de réunions figure à l'annexe 4. Par manque de temps et pour des raisons budgétaires, le Secrétariat a dû décliner l'invitation à une vingtaine d'autres réunions intéressant la Commission.

⁴ Annexe H du Rapport de la vingt-neuvième session de la CGPM.

Publications

15. Pendant la période intersessions, le Secrétariat a produit 25 documents techniques et administratifs, ainsi répartis: 10 documents de « littérature grise » – disponibles sur le site web de la CGPM⁵, 11 déjà publiés et 4 à paraître au début de 2007. La liste des publications est fournie à l'annexe 5.

Autres

16. D'autres tâches, qui ne feront pas l'objet d'un exposé détaillé, ont été directement coordonnées par le Secrétaire exécutif ou son adjoint, par exemple la coordination des communications avec les délégués, le renforcement de la coopération avec les organisations partenaires, la coordination de la mise en forme, traduction et distribution des documents, la mise à jour des pages web, la participation à la coordination des projets régionaux à l'appui des travaux de la Commission, ou la contribution à la formulation de projets (par exemple, EastMed, CopeMed II et le projet du FEM relatif au grand écosystème marin de la Méditerranée). La liste des points de coordination pour le CSC et le CAQ a également été régulièrement mise à jour en liaison avec les Membres concernés.

17. Les activités suivantes sont également à signaler:

- *Bureau de la Commission*: entre les sessions, la liaison entre les présidents et/ou les vice-présidents de la Commission et de ses comités a été renforcée. Une réunion à mi-parcours a été organisée le 12 mai pour l'examen des principales questions intéressant la Commission et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de son programme de travail.
- *Protocole d'accord avec les principales organisations partenaires et adhésion de la CGPM au CWP et au FIRMS*. Le CSC a recommandé à la Commission d'envisager: i) de conclure un protocole d'accord avec les principales organisations partenaires, et ii) de souscrire aux Dispositifs susmentionnés. Il est suggéré que ces questions soient examinées dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour (document GFCM/31/2007/Inf.14).
- *Visibilité des réalisations de la CGPM*: le Secrétariat a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer la visibilité des travaux de la Commission. Une nouvelle configuration du site web de la CGPM a été réalisée en coopération avec l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches de la FAO (FIDI) et le projet MedFisis. Le nouveau site de la Commission, notamment les bases de données disponibles, devrait être opérationnel au début de 2007. Le web devient ainsi pour le Secrétariat de la CGPM le principal moyen de diffusion de l'information à la Commission et au grand public. Toute défaillance dans la mise à jour du site comporterait des coûts plus élevés pour assurer la diffusion en temps réel de certains types d'information.
- *Pêcheries de la mer Noire*: lors de ses récentes sessions, la Commission a pris note des efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer la coopération avec tous les États riverains de la mer Noire, notamment par le biais du projet FEM/PNUE de remise en état de l'écosystème de la mer Noire (BSERP). La première réunion du Groupe de travail permanent du CSC sur les méthodologies d'évaluation des stocks a été organisée en mars 2006 à Istanbul (Turquie), en concomitance avec l'Atelier sur l'évaluation des stocks de la mer Noire, dans le cadre d'un effort conjoint avec le projet BSERP. Le Secrétariat a également participé à un atelier de l'Union européenne sur les enjeux scientifiques et techniques de l'application de la politique commune de la pêche dans la mer Noire, qui s'est tenu à Trabzon (Turquie) en octobre 2006. Ces deux réunions prévoyaient la participation d'experts de tous les pays de la mer Noire.

⁵ Pour le moment, il est proposé que les rapports des quatre sous-comités du CSC et des réunions subsidiaires respectives, ainsi que les rapports de la réunion de coordination des sous-comités du CSC, soient maintenus dans cette catégorie.

Situation concernant l'acceptation des amendements de 1997 à l'Accord portant création de la CGPM

18. Vingt et un Membres, y compris le Maroc en juillet 2006 et la Bulgarie en novembre 2006, ont déposé leurs instruments d'acceptation (annexe 1). Les pays membres qui ne l'ont pas encore fait sont l'Égypte, la Syrie et Israël.

19. À sa vingt-huitième session (2003), la Commission a été informée⁶ que l'Égypte souhaitait finaliser son processus de ratification. Toutefois, par deux lettres envoyées respectivement en septembre et en décembre 2006, les autorités égyptiennes ont contesté les chiffres relatifs à la production aquacole en mer et en eau saumâtre utilisés pour établir le barème des contributions de la CGPM, et ont formellement demandé au Secrétariat de porter la question à l'attention de la Commission à sa prochaine session. La Syrie a informé le Secrétariat que la procédure de ratification était en voie de conclusion.

20. En juin 2006, le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de la FAO ont été informés que la République de Serbie continuait d'assumer la qualité de membre de l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro auprès de tous les organes et organisations des Nations Unies. En août 2006, le Bureau juridique de la FAO a demandé à la République de Serbie de confirmer son statut de membre de la CGPM. En novembre, le Secrétariat a été informé à titre informel que la Serbie ne souhaitait plus demeurer partie à l'Accord portant création de la CGPM et que la procédure de retrait avait été entamée. À la demande informelle de l'administration des pêches du Monténégro, le Secrétariat a fourni toutes les informations nécessaires pour faciliter la procédure d'adhésion de ce pays. Des contacts informels ont également été poursuivis avec la Fédération de Russie et avec la Géorgie en vue d'une éventuelle adhésion. Toutefois, la charge de travail de la seconde moitié de 2006 n'a pas permis au Secrétariat d'effectuer le voyage de promotion dans les pays de la région Nord de la mer Noire, prévu initialement.

III. RAPPORT FINANCIER

Situation des contributions au budget autonome en 2006

21. En janvier 2006, la Commission a adopté un budget global pour 2006 d'un montant de 1 152 666 dollars EU, dont 1 038 316 dollars EU au titre du budget autonome. Le solde correspondait à une estimation prudente de la contribution du Programme ordinaire de la FAO au budget global de la CGPM⁷. La Commission est convenue par ailleurs que les montants non dépensés en 2005 devaient être reportés pour financer les activités en 2006. Les contributions des Membres au budget autonome ont ainsi été fixées à 794 573 dollars EU.

22. Le Secrétariat a adressé, par la voie diplomatique ainsi que directement aux chefs de délégation de la CGPM, respectivement le 6 et le 10 mars 2006⁸, une lettre d'appel de fonds aux Membres, ayant ou non déjà déposé leurs instruments d'acceptation, qui avaient participé au vote pour la sélection du Secrétaire exécutif en 2005⁹. Une lettre circulaire rappelant les obligations financières a

⁶ Paragraphe 49 du Rapport de la vingt-huitième session.

⁷ Annexe F du Rapport de la trentième session.

⁸ Conformément au Règlement financier: les contributions sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Secrétaire visée concernant les contributions annuelles au budget autonome, ou dans les premiers jours de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette date est postérieure à l'expiration du délai de 30 jours. Il convient de noter le caractère hypothétique des prévisions concernant le budget autonome, qui supposent que tous les membres auront déposé leurs instruments d'acceptation du budget autonome en 2005.

⁹ À sa vingt-cinquième session (février 2005), la Commission a décidé qu'à titre de mesure exceptionnelle applicable uniquement à la question de la sélection de son Secrétaire exécutif, et sans que cette décision ne crée de précédent en aucune façon, tous les membres pourraient voter « étant entendu que tous les membres qui n'ont pas encore déposé leur instrument d'acceptation des amendements impliquant de nouvelles obligations le feraient avant la fin de l'année et qu'ils contribueraient au budget 2005, puisque l'ensemble des coûts liés au poste de Secrétaire exécutif étaient à la charge du budget autonome. » Conformément à cette décision, tous les États membres de la CGPM, à l'exception d'Israël (et du Liban qui a déposé entre-temps ses instruments d'acceptation) ont participé au vote.

été envoyée le 28 juillet à tous les Membres, à l'exception d'Israël. Le Secrétariat a ensuite régulièrement relancé jusqu'au 1^{er} décembre tous les Membres dont les contributions n'avaient pas encore été régularisées.

23. La situation des contributions est présentée à l'annexe 2 au présent document. Elle peut être ainsi récapitulée:

- 15 Membres ont déposé leurs instruments d'acceptation et versé leurs contributions.
- 6 Membres ont déposé leurs instruments d'acceptation, mais n'ont pas encore versé leurs contributions. Certains d'entre eux ont accumulé des arriérés pour 2005 et 2006, d'autres pour 2006 seulement. La Turquie a informé le Secrétariat que le paiement sera effectué au début de 2007.
- 2 des Membres qui n'ont pas encore déposé leurs instruments d'acceptation, mais ont participé au vote en 2005, n'ont pas versé leur contribution.
- 1 Membre n'a ni déposé ses instruments de ratification, ni participé au vote, ni payé sa contribution.

24. En 2006, comme cela a été le cas l'année précédente, le versement des contributions par les Membres a été irrégulier. Au début du mois de mai, 9,2 pour cent seulement des contributions attendues étaient parvenues. Le pourcentage des contributions effectivement versées est passé de 21,2 pour cent à fin juillet, à 59,2 pour cent à fin septembre. Au 1^{er} décembre, les contributions payées s'élevaient à 608 712,76 dollars EU (soit 77 pour cent des contributions prévues), contre 75 pour cent en 2005, pendant la même période.

25. L'annexe 2 révèle également un solde positif (excédent) concernant les contributions de la Tunisie (2 413,43 dollars EU) et de l'Espagne (1 582,98 dollars EU). Un solde négatif de 10 à 40 dollars EU apparaît pour certains membres, probablement pour ne pas avoir tenu compte des frais de virement bancaire.

Paiement et usage des arriérés de contributions

26. Il convient de rappeler que, selon l'article IV (3), « *toute dépense non réglée de l'année antérieure sera annulée ou, si l'engagement de dépense reste une charge à payer, elle sera transférée aux dépenses de l'année en cours* ». Par ailleurs, l'article V (1) prévoit que, dans l'attente des contributions annuelles, le Secrétaire est autorisé à financer les dépenses inscrites au budget au moyen du solde non engagé du budget autonome. Enfin, aux termes de l'article V (3), « *au 1^{er} janvier de l'année civile suivante, le solde impayé de ces contributions est considéré comme étant en retard d'une année* ».

27. À sa trentième session, la Commission a pris les décisions suivantes: i) d'utiliser les arriérés pour constituer un fonds de roulement qui servirait au Secrétariat d'amortisseur en cas de retard dans le versement des contributions en 2006; ii) de reporter les montants non dépensés en 2005 afin de financer les activités en 2006; iii) d'autoriser le Secrétaire à réajuster les activités et dépenses comme de besoin, afin d'honorer les obligations en cours à la fin de 2006, en utilisant si nécessaire les arriérés; et iv) de prier instamment tous les membres de régler, intégralement et dans les délais requis, leurs contributions (pour 2005 et 2006), afin d'assurer la disponibilité de fonds suffisants pour financer la totalité des activités prévues en 2006¹⁰.

28. À fin novembre 2006, le solde des arriérés de contributions¹¹ pour les exercices financiers 2005 et 2006 de la CGPM, s'élevait à 370 726,76 dollars EU (dont 184 866,45 dollars EU d'arriérés comptables pour 2005).

¹⁰ Paragraphes 41, 61, 65 et 66 du Rapport.

¹¹ Y compris Israël, malgré l'absence d'un engagement formel.

Fonds fiduciaire tunisien pour le SIPAM

29. À la suite du transfert administratif des bases de données et du système d'information du SIPAM gérés par le Centre régional du SIPAM à Tunis (Tunisie), effectué l'an dernier et comportant leur passage du Service des ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture de la FAO (FIRI) au Secrétariat de la CGPM (en tant qu'élément du système central d'information et de base de données de la Commission), la gestion du Fonds fiduciaire (TEMP/INT/858/MUL – Assistance au SIPAM) a elle aussi été transférée au Secrétaire. Ce compte est couvert par une contribution volontaire du Gouvernement tunisien en faveur du Centre régional du SIPAM, d'un montant d'environ 20 000 dollars EU par an. Une révision budgétaire a été effectuée pour rapprocher les dépenses prévues et effectives. À fin novembre, le fonds fiduciaire présentait un solde positif de 6 536,33 dollars EU.

Dépenses budgétaires en 2006

30. Les dépenses, en nature pour la plupart, imputables au budget ordinaire de l'Organisation au titre de la contribution de la FAO au budget global de la Commission (114 350 dollars EU), ne sont pas examinées dans le présent rapport. On peut toutefois noter que ces dépenses ont été environ deux fois supérieures aux prévisions, se situant entre 200 000 et 250 000 dollars EU (soit 26 pour cent des recettes effectives). L'augmentation des dépenses tient essentiellement à divers facteurs: un soutien technique accru aux activités du CSC et du CAQ, le détachement auprès du Secrétariat de la CGPM d'une secrétaire/dactylo à temps partiel pour l'équivalent d'une période de douze mois, et les dépenses courantes dérivant de l'hébergement du Secrétariat dans les locaux de la FAO.

31. La plupart des contributions des Membres au budget autonome n'ont été disponibles qu'au cours du dernier trimestre de 2006. Comme en 2005, cela a déterminé une situation comptable difficile et empêché une bonne planification de l'engagement des fonds. Il n'a été possible d'envisager des dépenses importantes qu'en milieu d'année, notamment le recrutement de personnel pour le Secrétariat. La priorité a donc été donnée à la mise en œuvre des activités principales, des salaires et des équipements nécessaires. Il convient de noter que le Secrétariat a fait de très grands efforts pour contrôler chaque dépense parmi les achats les plus nécessaires et essentiels, et qu'il a différé celles qui étaient moins prioritaires ou qui avaient moins d'impact sur les activités de la Commission, au détriment du fonctionnement du Secrétariat. Le transfert au nouveau siège n'a pas été effectué en 2006; il n'a donc pas été nécessaire d'en couvrir les coûts imprévus connexes.

32. Le budget autonome approuvé initialement (1 038 316 dollars EU) comprenait les contributions attendues des Membres (794 573 dollars EU) et les montants non dépensés au cours de l'exercice financier 2005 (243 743 dollars EU). Les contributions reçues se sont élevées à 608 712,76 dollars EU. Le montant total effectivement disponible (c'est-à-dire le budget réel, y compris les 243 743 dollars EU), atteignait 852 456 dollars EU à la fin de l'exercice financier (soit 82 pour cent du budget initial).

33. Le tableau 1 ci-après donne un aperçu de la situation du budget autonome au 30 novembre 2006, ainsi que de la liquidation des dépenses totales au 31 décembre 2006. Le montant total des dépenses comprend les dépenses réglées jusqu'à fin novembre (713 143 dollars EU) et les engagements (175 741 dollars EU) pris jusqu'à fin décembre. Ces derniers couvrent les engagements prévus (facturation interne) pour la trente-et-unième session de la Commission (interprétation, traduction du rapport provisoire en cours de session, frais généraux et impression du rapport).

Tableau 1: Situation budgétaire

BUDGET AUTONOME	Budget initial	Dépenses totales (=engagements+dépenses)	Solde
Secrétaire exécutif, D-1	<i>185 152</i>	213 470	-28 318
Sous-Secrétaire, P-5	<i>164 032</i>	176 760	-12 728
Biostatisticien, P-3	<i>91 953</i>	0	91 953
Expert en aquaculture, P-4 (gelé)	<i>0</i>	0	0
TOTAL PARTIEL – Cadres	<i>441 137</i>	390 230	50 907
Assistant administratif G-3/4	<i>39 821</i>	42 630	2 809
Programmeur/Analyse de systèmes G-5	<i>67 100</i>	0	67 100
Secrétaire bilingue G-5	<i>68 953</i>	0	0
TOTAL PARTIEL – Services généraux	<i>175 874</i>	42 630	133 244
TOTAL PERSONNEL	<i>617 011</i>	432 860	184 151
Heures supplémentaires	<i>3 000</i>	4 183	-1 183
Consultants	<i>41 015</i>	92 316	-51 301
Voyages officiels	<i>76 993</i>	101 559	-24 566
Facturation interne (y compris l'interprétation)	<i>82 500</i>	170 748	-88 248
Formation	<i>4 600</i>	210	4 390
Équipement	<i>3 407</i>	10 844	-7 437
Relance du SIPAM	<i>67 000</i>	0	67 000
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	<i>69 240</i>	16 771	52 469
Contrats (Publications)	<i>19 000</i>	24 097	-5 097
TOTAL ACTIVITÉS	<i>366 755</i>	420 728	-53 973
Divers (1%)	<i>9 838</i>	380	9 458
Coût des services de la FAO (4,5%)	<i>44 712</i>	38 916	5 796
TOTAL GÉNÉRAL	<i>1 038 316</i>	892 884	145 432

34. Les chapitres budgétaires indiqués au tableau 1 sont présentés en suivant la ventilation standard Oracle/FAO des fonds fiduciaires par rubrique budgétaire. Ils peuvent être répartis en trois grandes catégories: i) salaires du personnel du Secrétariat (49 pour cent des dépenses totales); ii) activités (46 pour cent des dépenses totales); iii) dépenses diverses et frais de soutien de la FAO qui correspondent à pourcentage prédéterminé du budget initial; ces coûts sont proportionnels aux dépenses totales au titre du budget réel. On peut noter que la rubrique budgétaire intitulée 'Relance du SIPAM' (accréditée d'un montant forfaitaire de 67 000 dollars EU pour l'exécution du projet) avait dû être redistribuée entre les rubriques standards Oracle respectives (c'est-à-dire: contrats, voyages, équipements); la rubrique 'contrats' couvre essentiellement les publications. La différence entre le budget prévu initialement et le total des dépenses engagées, a représenté un solde positif de 145 432 dollars EU.

35. Le tableau 2 récapitule la situation financière du budget autonome. Il confronte le budget réel ou ajusté (recettes = contributions versées + report des montants non dépensés en 2005) d'un montant de 852 456 dollars EU, et les dépenses totales telles qu'elles sont indiquées au tableau 1. Il en résulte un solde négatif de 40 428 dollars EU, contre un total de 185 860 dollars EU de contributions non perçues (arriérés) pour l'exercice financier 2006 (à l'exclusion des arriérés de contributions de l'année 2005). Les détails de la liquidation des dépenses au regard du budget ajusté pour 2006, pour chaque chapitre budgétaire et les rubriques connexes, sont examinés sur la base du tableau 3 et de la « note explicative concernant les dépenses inscrites au budget » qui est jointe en annexe 3 au présent document.

Tableau 2: Situation financière en dollars EU

Recettes	852 456
Contributions	608 713
Montants non dépensés en 2005	243 743
Dépenses totales	892 884
Dépenses	717 143
Engagements	175 741
Solde	-40 428

IV. MESURES PROPOSÉES À LA COMMISSION

36. La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport administratif et fournir des indications générales, notamment sur les questions relatives au mode de fonctionnement du Secrétariat.

37. La Commission est également invitée à faire le point de la situation concernant l'acceptation des amendements relatifs au budget autonome, notamment quant aux contributions effectivement versées par les Membres en 2006, à la situation des arriérés de contributions et aux dépenses de 2006, tels qu'ils ressortent du rapport financier établi par le Secrétariat.

ANNEXE 1: Acceptation de l'Accord de la CGPM, tel qu'amendé en 1997

Membres	Date d'acceptation
Albanie	10 octobre 2003
Algérie	26 avril 2005
Bulgarie	29 novembre 2006
Chypre	3 août 2000
Communauté européenne	27 juillet 2000
Croatie	28 novembre 2003
Espagne	15 février 2002
France	30 octobre 2002
Grèce	29 août 2002
Italie	23 août 2000
Jamahiriya arabe libyenne	23 décembre 2003
Japon	30 juillet 2004
Liban	4 mars 2005
Malte	23 décembre 1999
Maroc	24 juillet 2006
Monaco	12 juin 2001
Roumanie	1 ^{er} octobre 2003
Serbie-et-Monténégro	8 janvier 2003
Slovénie	29 avril 2004
Tunisie	30 juin 2003
Turquie	5 juin 2000

ANNEXE 2: État des contributions au 30 novembre 2006

Membres	Contribution non réglée (2005)	Contribution due pour 2006	Contribution reçue (30/11/2006)	Contribution non réglée (2005-2006)
ALBANIE	13,00	6 904,00	6 878,68	38,32
ALGÉRIE	0,00	27 729,00	27 729,00	0,00
BULGARIE	7 496,00	6 055,00	6 047,28	7 503,72
CHYPRE	0,00	30 051,00	30 051,00	0,00
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	0,00	271 221,00	271 221,00	0,00
CROATIE	0,00	11 430,00	11 430,00	0,00
ÉGYPTE	35 328,00	37 197,00	-	72 525,00
ESPAGNE	10,00	30 051,00	31 643,98	(1 582,98)
FRANCE	0,00	30 051,00	30 051,00	0,00
GRÈCE	12,00	30 051,00	30 041,00	22,00
ISRAËL	31 580,00	32 563,00	-	64 143,00
ITALIE	10,00	30 051,00	-	30 061,00
JAPON	0,00	56 913,00	56 913,00	0,00
LIBAN	6 714,00	6 979,00	-	13 693,00
LIBYE	14 639,00	15 442,00	-	30 081,00
MALTE	7,95	5 985,00	5 977,77	15,18
MAROC	13 073,00	13 199,00	26 262,62	9,38
MONACO	0,00	3 312,00	3 312,00	0,00
ROUMANIE	0,00	6 274,00	6 256,43	17,57
SERBIE	5 922,00	6 135,00	-	12 057,00
SLOVÉNIE	5,00	30 051,00	30 038,00	18,00
SYRIE	6 557,00	6 846,00	-	13 403,00
TUNISIE	(1 115,50)	33 562,00	34 859,93	(2 413,43)
TURQUIE	64 615,00	66 521,00	-	131 136,00
Total	184 866,45	794 573,00	608 712,76	370 726,76

ANNEXE 3: Note explicative concernant les dépenses inscrites au budget, par chapitre

L'examen des opérations financières et de la situation par chapitre est fondé sur le tableau 3 ci-après. Les observations découlent de la confrontation des recettes disponibles (budget réel) aux dépenses totales, selon la ventilation standard Oracle/FAO des fonds fiduciaires par rubrique budgétaire. Il convient de noter deux différences par rapport à la description des rubriques budgétaires telle qu'adoptées par la Commission en janvier 2006¹²: i) le montant forfaitaire de 67 000 dollars EU affecté initialement à la rubrique 'Relance du SIPAM', a été redistribué, respectivement entre la rubrique 'consultants' (à raison de 64 000 dollars EU), sachant que la plupart des coûts du projet concernent le personnel contractuel, et les rubriques 'voyages' et 'équipement'; ii) la rubrique intitulée 'publications scientifiques' (dotée initialement d'un montant de 19 000 dollars EU) correspond sous Oracle à la rubrique 'contrats', de sorte que les dépenses engagées à ce titre couvrent l'ensemble des publications. Les dépenses totales couvrent les paiements réglés au 30 novembre 2006 (Dépenses) et les engagements pris jusqu'à fin décembre 2006, y compris les dépenses prévues pour la tenue de la trente-et-unième session de la CGPM (57 900 dollars EU¹³) qui étaient inscrites au budget autonome de 2006 tel qu'approuvé par la Commission.

On trouvera ci-après quelques observations générales concernant la liquidation des dépenses par chapitre en fonction du budget réel, tel qu'ajusté à partir du budget prévu (initial) en appliquant le facteur de répartition correspondant¹⁴. Ce facteur a été conservé pour le chapitre 1 (Coûts administratifs), mais réajusté entre les sous-chapitres du chapitre 2 (Coûts des activités), notamment pour traiter la question du montant forfaitaire destiné à la relance du SIPAM.

Chapitre 1: Rémunération du personnel/Secrétariat

Ce chapitre couvre les salaires et la rémunération du personnel du Secrétariat, y compris certains frais généraux et indemnités (plan général d'assistance médicale, régime de retraite, indemnités pour enfants à charge, etc.), et il est assujéti à des fluctuations (positives ou négatives) de l'ajustement de poste (coût de la vie à Rome) difficiles à anticiper dans le budget prévisionnel.

Catégorie du cadre organique. Le premier sous-chapitre couvre les coûts relatifs aux trois fonctionnaires du cadre organique et de la catégorie supérieure (Secrétaire exécutif, Secrétaire exécutif adjoint et biostatisticien). La rubrique budgétaire correspondant au biostatisticien n'a pas été utilisée, le recrutement du titulaire de ce poste ayant été différé dans l'attente des fonds disponibles. Les dépenses totales concernant les deux autres fonctionnaires, y compris les engagements pris au 31 décembre 2006, ont présenté un solde négatif cumulé de 41 046 dollars EU, imputable principalement à une révision de l'ajustement de poste et du barème des prestations de retraite, de la part de la Commission de la fonction publique internationale des Nations Unies. Globalement, ce sous-chapitre a présenté un solde positif de 9 097 dollars EU (3 347 dollars EU après révision du budget).

Catégorie des services généraux. Le second sous-chapitre couvre les dépenses du personnel du Secrétariat appartenant à la catégorie des services généraux (à savoir, un programmeur/analyste; une secrétaire bilingue et un commis finance/administration). Afin de réduire les coûts, le programmeur a été recruté dans le cadre d'un contrat de consultant et les coûts correspondants ont été inscrits dans la rubrique 'consultants'. Le poste de secrétaire bilingue est resté bloqué (sans titulaire), la FAO ayant continué à fournir ces services à temps partiel. Les crédits correspondants ont donc été inscrits au chapitre 2 (Activités) pour compenser (à hauteur de 9 923 dollars EU) le solde négatif résultant du recrutement d'une secrétaire/dactylo à titre temporaire pendant la période, les dépenses connexes étant imputées au poste de commis finance/administration. Après la révision du budget, le sous-chapitre présentait un solde en équilibre.

¹² Annexe F du Rapport de la trentième session.

¹³ Ainsi répartis: 53 900 dollars EU de frais d'interprétation et de traduction du rapport provisoire, au titre de la rubrique 'Facturation interne', et 4 000 dollars EU pour la publication du rapport de la session au titre de la rubrique 'Contrats'.

¹⁴ Colonne de droite de l'annexe F du Rapport de la trentième session.

Comme on l'a vu plus haut, les honoraires des membres de l'équipe de relance du SIPAM (tous employés à temps partiel) ont été inscrits dans la rubrique 'consultants'. Ils n'ont donc pas été comptabilisés dans ce chapitre.

Chapitre 2: Activités

Heures supplémentaires: cette rubrique budgétaire couvre les heures supplémentaires effectuées par le personnel du Secrétariat appartenant à la catégorie des services généraux, à l'occasion des réunions des organes statutaires de la CGPM (CSC, CAQ et Commission plénière), ainsi que par le personnel recruté localement lors des réunions, à savoir les plantons et techniciens.

Consultants. Ce sous-chapitre couvre les honoraires de consultants, de spécialistes contractuels et d'experts engagés pour les réunions, et ainsi que ceux des scientifiques invités dans le cadre du projet de relance du SIPAM. Il a bénéficié de la réaffectation de 63 000 dollars EU provenant du montant forfaitaire prévu pour ce projet. La rubrique budgétaire correspondante a donc présenté un solde final positif (11 699 dollars EU) malgré le recrutement non prévu d'un technicien chargé de la gestion et de la qualité des données statistiques, pour la gestion et le traitement des données pour les bases de données de la CGPM et la maintenance du site web de la Commission, et d'un spécialiste en CD-ROM (recueil des résumés analytiques de la Commission).

Voyages. Ce sous-chapitre couvre tous les voyages (billets et indemnité journalière de subsistance), notamment ceux des Membres du bureau de la CGPM, du personnel du Secrétariat, des consultants, de certains experts nationaux et de spécialistes engagés pour les réunions techniques des organes subsidiaires du CSC et du CAQ, des interprètes pour la cinquième session du CAQ et des coordonnateurs des sous-comités du CSC. Les dépenses totales, qui présentent un solde négatif (22 566 dollars EU), se rapportent aux réunions indiquées dans la liste fournie à l'annexe 4, y compris à la participation à un certain nombre de réunions d'organisations partenaires et de projets.

Facturation interne. Les coûts liés aux services d'interprétation (à l'exclusion des honoraires, des voyages et de l'indemnité journalière de subsistance) pour la cinquième session du CAQ et la trente-et-unième session de la CGPM, ainsi que les dépenses relatives à la traduction et à l'impression interne des documents de session (engagement) ont été inscrits dans ce sous-chapitre. Celui-ci couvre également l'achat de livres, l'appui de techniciens lors des réunions (par exemple, l'assistance d'un électricien), la location d'ordinateurs, la traduction officielle et l'expédition de la correspondance officielle (lettres d'appel de fonds aux Membres; lettres d'invitation aux réunions statutaires; lettre circulaire de la CGPM, etc.). Le solde négatif qui apparaît, est essentiellement attribuable aux engagements pris pour la tenue de la trente-et-unième session de la Commission.

Formation. Il s'agit notamment de la formation informatique prévue pour le personnel du Secrétariat et du soutien à certaines activités de formation liées à la mise à l'essai du SIPAM 2006. L'allocation prévue pour deux cours et séminaires avancés CIHEAM/IAMZ (4 000 dollars EU) n'a pas été utilisée. La formation linguistique à l'intention du personnel du Secrétariat a été reportée à 2007. Ce sous-chapitre a donc présenté un excédent de 4 122 dollars EU.

Équipement. Ce sous-chapitre couvre les rubriques budgétaires relatives à l'achat de matériel courant et durable. Les dépenses prévues concernent le renouvellement (2 417 dollars EU) de la location (Winapply S.r.l) du serveur pour l'ancien système SIPAM, la location (ItNet srl) du serveur (engagement jusqu'à fin 2007) pour les bases de données de la CGPM, y compris le SIPAM 2006 (4 018 dollars EU) et le logiciel connexe (1 072 dollars EU). Les dépenses ont été supérieures (7 437 dollars EU) aux crédits ajustés prévus dans le budget réel.

Dépenses courantes et frais généraux. Ces sous-chapitres couvrent les dépenses de fonctionnement (électricité, nettoyage des locaux, chauffage, etc.), l'exploitation et l'entretien du matériel, les services de sécurité et d'autres dépenses diverses. La quasi-totalité de ces frais ont été pris en charge par la FAO. Seules les dépenses relatives aux téléphones mobiles du Secrétariat et à la location d'un ordinateur pour ce dernier ont été inscrites au budget. Les frais généraux comprennent les dépenses

d'appui pour l'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et du CAQ (y compris la location d'une chambre d'hôtel pour la réunion des experts du TESAM) et les imprévus, notamment l'expédition par DHL des documents de réunion (CAQ). Les sous-chapitres ont présenté un solde en excédent (51 934 dollars EU) qui a permis un transfert de fonds au sous-chapitre 'Facturation interne'.

Contrats (y compris les publications scientifiques). Toutes les dépenses relatives aux publications, notamment la mise en forme et l'impression des rapports officiels, et la traduction et l'impression de publications scientifiques (Série *Études et Revues* de la CGPM) et de rapports techniques des organes subsidiaires des Comités, sont inscrites dans ce chapitre budgétaire. Il convient de se référer à la liste des publications figurant à l'annexe 5. Les dépenses totales se sont élevées à 24 097 dollars EU, ce qui a déterminé un solde négatif de 5 097 dollars EU pour ce sous-chapitre.

Chapitre 3: Dépenses diverses et frais de soutien de la FAO

Ce premier sous-chapitre représentait au départ 1 pour cent du budget autonome total (initial). Ces fonds ont rarement été utilisés et ont été en grande partie transférés au sous-chapitre 'Facturation interne' pour en compenser le déficit. Les frais de soutien de la FAO ont été calculés comme représentant 4,5 pour cent des dépenses totales effectuées en 2006, conformément au Règlement financier de la CGPM (article III).

Enfin, il est à noter qu'aucune recette extrabudgétaire n'a été reçue en 2006. Le tableau 3 fait apparaître un solde final négatif de 40 428 dollars EU en fin d'exercice financier (soit 104 pour cent des engagements) pour tous les chapitres, sur la base du budget réel (recettes = contributions versées + montants non dépensés en 2005, moins les dépenses totales), tandis qu'au tableau 1 le solde par rapport au budget initial (reposant sur l'hypothèse d'une réception intégrale des contributions) présente un résultat positif de 145 432 dollars EU (soit 85,3 pour cent des engagements). Il est toutefois supposé que le solde négatif actuel sera compensé dès que certains Membres retardataires auront versé leurs contributions. Le solde de trésorerie négatif du fonds fiduciaire de la CGPM couvrant le budget autonome, est donc équivalent actuellement à 22 pour cent des arriérés de contributions pour l'année 2006.

Les colonnes 'révision du budget' et 'solde final' du tableau 3 visent simplement à mettre en évidence les rubriques budgétaires ayant eu une allocation initiale insuffisante, dont l'augmentation pourrait être envisagée dans le budget provisoire proposé pour 2007 (document CGPM:XXXI/2007/8). Une révision intégrale du budget a été effectuée sous Oracle.

Des détails concernant les états financiers ci-dessus et les opérations correspondantes, seront fournis sur demande lors de la session.

BUDGET AUTONOME	Budget ajusté (1)	Dépenses (2)	Engagements (3)	Dépenses totales (4)	Solde avant révision (5=1-4)	Révision du budget	Solde final
Secrétaire exécutif, D-1	185 152	196 470	17 000	213 470	-28 318	+0	-28,318
Sous-Secrétaire, P-5	164 032	163 160	13 600	176 760	-12 728	+12 278	0
Biostatisticien, P-3	50 143	0	0	0	50 143	-18 478	31,665
Expert en aquaculture, P-4 (gelé)	0	0	0	0	0	+0	0
TOTAL PARTIEL – Cadres	399 327	359 630	30 600	390 230	9 097	-5 750	3,347
Assistant administratif G-3/4	32 707	42 630	0	42 630	-9 923	9 923	0
Programmeur/Analyste de systèmes G-5	0	0	0	0	0	+0	0
Secrétaire bilingue G-5	9 923	0	0	0	9 923	-9 923	0
TOTAL PARTIEL – Services généraux	42 630	42 630	0	42 630	0	+0	0
TOTAL PERSONNEL	441 957	402 260	30 600	432 860	9 097	-5 750	3,347
Heures supplémentaires	3 000	4 183	0	4 183	-1 183	+0	-1,183
Consultants	104 015	61 330	30 986	92 316	11 699	-8 000	3,699
Voyages officiels	78 993	96 684	4 875	101 559	-22 566	+18 964	-3,602
Facturation interne (y compris l'interprétation)	82 500	84 348	86 400	170 748	-88 248	+33 750	-54,498
Formation	4 332	210	0	210	4 122	-3 383	739
Équipement	3 407	5 754	5 090	10 844	-7 437	+7 437	0
Relance du SIPAM	0	0	0	0	0	+0	0
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	68 705	16 771	0	16 771	51 934	-35 437	16,497
Contrats (Publications)	19 000	13 875	10 222	24 097	-5 097	+0	-5,097
TOTAL ACTIVITÉS	363 952	283 155	137 573	420 728	-56 776	+13 331	-43,445
Divers	9 838	380	0	380	9 458	-7 581	1,877
Coût des services de la FAO (4,5%)	36 709	31 348	7 568	38 916	-2 207	+0	-2,207
TOTAL GÉNÉRAL	852 456	717 143	175 741	892 884	-40 428	+0	-40,428

ANNEXE 4: Liste des réunions

Réunions intersessions de la CGPM

Conformément aux décisions de la Commission sur ce sujet, dix-huit réunions ont été tenues pendant la période intersessions:

- Premier groupe de travail permanent du SCES sur les méthodologies d'évaluation des stocks, 8-10 mars, Istanbul (Turquie);
- Atelier transversal SCSI/SCES/SCSES sur l'identification et la standardisation de la mesure des paramètres de l'effort de pêche, 30–31 mai, Malaga (Espagne);
- Atelier transversal SCSI/SCES/SCSES sur l'évaluation des stocks et les unités opérationnelles, 26-28 juin, Rome (Italie);
- SCMEE, réunion préparatoire, 11-12 juillet, Salammbô (Tunisie) (*);
- Atelier du SCMEE sur l'interaction entre les cétacés et les activités halieutiques, 11 septembre, Rome (Italie);
- Groupe de travail du SCES sur les espèces démersales, 11-12 septembre, Rome (Italie);
- Groupe de travail du SCES sur les espèces pélagiques, 11-12 septembre, Rome (Italie);
- Session du SCMEE, 11-14 septembre, Rome (Italie);
- Session du SCSI, 11-14 septembre, Rome (Italie);
- Session du SCSES, 11-14 septembre, Rome (Italie);
- Session du SCES, 13-14 septembre, Rome (Italie);
- Réunion de coordination des sous-comités (CMSC), 23 octobre, Rome (Italie);
- Neuvième session du Comité scientifique consultatif, 24-27 octobre, Rome (Italie);

Comité de l'aquaculture

- Atelier SELAM/TECAM sur l'analyse des marchés du bar et de la dorade, 21 février, Rome (Italie);
- Réunion d'experts pour déterminer la nécessité d'un organe subsidiaire sur les aspects techniques et socio-économiques de l'aquaculture en Méditerranée, 2-3 juin, Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne);
- Cinquième session du Comité de l'aquaculture, 5-7 juin, Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne);
- Première réunion de coordination des groupes de travail spéciaux, 6-7 novembre, Rome (Italie);
- Neuvième réunion annuelle du réseau sur le Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM), 15-18 novembre, Larnaca (Chypre);

Réunions auxquelles le Secrétariat de la CGPM a été représenté¹⁵

Les réunions auxquelles la CGPM a été représentée par son Secrétariat, ont été les suivantes:

- Quatrième réunion de coordination du projet FAO AdriaMed, 15-16 février, Saint-Julien (Malte);
- Conférence ISMEA/Min. P.A.F. sur le thème « Des réglementations communes pour une mer commune », 23 février, Rome (Italie);
- Atelier CICTA/SCRS sur l'identification des stocks d'espadons, 13-15 mars, Héraklion (Grèce);

¹⁵ (*) Par un fonctionnaire technique de soutien FAO/CGPM (budget ordinaire de la FAO); (**) par un membre du Bureau du CAQ.

- Comité consultatif FEM/PNUE du Plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique (SAP BIO), 19 avril, Tunis (Tunisie) (*);
- Cours de formation sur le projet de partenariat scientifique et technologique pour la promotion d'une gestion durable des pêches marines roumaines fondée sur l'approche écosystémique, 19-20 avril, Constanta (Roumanie) (*);
- Dixième biennale internationale de la mer de l'UNESCO, 27-28 avril, Naples (Italie);
- Groupe de travail d'AdriaMed de la FAO sur les pêcheries démersales partagées, 26-28 avril, Fano (Italie);
- Conférence conjointe « AQUA 2006 » de la Société mondiale d'aquaculture et de la Société européenne d'aquaculture, 9-13 mai, Florence (Italie);
- Groupe de travail d'AdriaMed sur les petites pêcheries pélagiques partagées, 15-19 mai, Ancône (Italie);
- Première réunion PNUE des correspondants nationaux du plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique (SAP BIO) en Méditerranée, 12-13 mai, Alicante (Espagne) (*);
- Conférence des Nations Unies pour l'examen de l'Accord sur les stocks de poisson (aspects relatifs au système de surveillance des ressources halieutiques), 22-26 mai, New York (États-Unis) (*);
- Réunion CICTA/SCRS sur l'évaluation des stocks de thon rouge de l'Atlantique, 12-18 juin, Madrid (Espagne);
- MAREVIVO/ACCOBAMS, Conventions de Barcelone et Zones marines protégées, 23-25 juin, Rome (Italie);
- Conférence AGCI/Fonds mondial pour la nature (WWF) sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la protection de la biodiversité, 13 juillet, Rome (Italie);
- Premier congrès international sur la pêche récréative en Méditerranée, 20-22 septembre 2006, Palma de Mallorca (Espagne) (*);
- Conférence EUROFISH sur l'avenir de l'aquaculture, les possibilités et les enjeux en Europe méridionale et orientale, 14-15 septembre, Duino/Trieste (Italie) (**);
- Comité permanent de la recherche et des statistiques (SCRS) de la CICTA, 2-6 octobre, Madrid (Espagne);
- « Offshore Mariculture 2006 », 11-13 octobre 2006, Saint-Julien (Malte);
- Atelier de l'UICN sur l'aquaculture durable, 24-26 octobre, Las Palmas de Gran Canaria (Espagne) (**);
- Atelier de l'Union européenne sur les enjeux scientifiques et techniques de l'application de la politique commune de la pêche dans la mer Noire, tenu à Trabzon (Turquie), 30-31 octobre 2006;
- Quinzième session spéciale de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), Dubrovnik (Croatie), 17-26 novembre 2006;
- Cinquième réunion du Comité de coordination du projet MedSudMed, 9-10 novembre, Rome (Italie);
- Réunion du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Languedoc-Roussillon sur la pêche durable, 1er-3 décembre, Sète (France) (*).

ANNEXE 6: Liste des publications produites et en cours de préparation

1. Publications produites en 2006

Littérature grise:

- SCSI, Rapport du Groupe de travail sur les unités opérationnelles, y compris l'atelier sur la mesure de l'effort de pêche, Tanger (Maroc), 4-6 juillet 2005.
- Rapport de la septième session du Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCES). Rome (Italie), 26-30 septembre 2005.
- Rapport de la sixième session du Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE). Rome (Italie), 27-30 septembre 2005.
- Rapport de la sixième session du Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI). Rome (Italie), 26-30 septembre 2005.
- Rapport de la sixième session du Sous-Comité sur les sciences économiques et sociales (SCSES). Rome (Italie), 27-30 septembre 2005.
- Rapport de la huitième session du Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCES). Rome (Italie), 11-14 septembre 2006.
- Rapport de la septième session du Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE). Rome (Italie), 11-14 septembre 2006.
- Rapport de la septième session du Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI). Rome (Italie), 11-14 septembre 2006.
- Rapport de la septième session du Sous-Comité sur les sciences économiques et sociales (SCSES). Rome (Italie), 11-14 septembre 2006.
- Rapport de la neuvième session du SIPAM. Lacarna (Chypre), 15-17 novembre 2006.

Documents publiés:

- Rapport de la trentième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), Istanbul (Turquie), 24-27 janvier 2006. Rapport CGPM 30, Rome, 2006.
- Rapport de la huitième session du Comité scientifique consultatif, Tirana (Albanie), 25-28 octobre 2005. FAO, Rapport sur les pêches n° 789 (Bi), Rome.
- *Report of the Experts Meeting for the Re-establishment of the GFCM Committee on Aquaculture Network on Environmental and Aquaculture in the Mediterranean*, Rome, 7-9 décembre 2005. FAO, Rapport sur les pêches n° 791, Rome, 2006.
- Rapport de la neuvième session du Comité scientifique consultatif, Rome (Italie), 24-27 octobre 2006. FAO, Rapport sur les pêches n° 814 (Bi), Rome, 2006.
- Rapport de la cinquième session du Comité de l'aquaculture, Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), 5-7 juin 2006. FAO, Rapport sur les pêches n° 802 (Bi), Rome, 2006.
- *Inventory of Artisanal Fishery Communities in the Western-Central Mediterranean*. Version provisoire. CGPM, Études et revues, n° 77. (en partenariat avec le projet FAO CopeMed)
- *MedStat - An Adaptive Approach for the Improvement of Fishery Statistical Systems in Mediterranean Countries under FAO Projects*. Version provisoire. CGPM, Études et revues, n° 79. (en partenariat avec le projet FAO MedFisis)
- *The Operational Units approach for fisheries management in the Mediterranean Sea*. CGPM, Études et revues, n° 80. (en partenariat avec le Service de la planification du développement de la FAO (FIPP) et le projet FAO MedFisis)
- *An Index list of GFCM Publications. 1952-2005*. Version provisoire. CGPM, Études et revues, n° 81. (en partenariat avec le projet FAO AdriaMed)
- *Marketing of Aquacultured Finfish in Europe Focus on Seabass and Seabream from the Mediterranean Basin*. Version provisoire. CGPM, Études et revues, n° 82. (en partenariat avec le Service de la commercialisation et de l'utilisation du poisson de la FAO - FIU)
- *Biological Reference Points for Mediterranean Fisheries*. CGPM, Études et revues, n° 83.

2. Documents en cours de préparation devant être publiés au début de 2007 ou disponible sur le site web

- Rapport de la Réunion d'experts pour déterminer la nécessité d'un organe subsidiaire sur les aspects techniques et socio-économiques de l'aquaculture en Méditerranée, Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), 2-3 juin 2006. FAO, Rapport sur les pêches n° 808.
- Rapport de l'Atelier sur la normalisation des méthodes de sélectivité appliquées au chalutage. Sète, France, 9-11 février 2005.
- Examen des cadres juridiques applicables à la pêche récréative en Méditerranée. Version provisoire. CGPM, Études et revues, n° 84. (en partenariat avec le Service de la planification du développement de la FAO - FIPP)
- Vers la définition d'indicateurs d'aquaculture durable pour la Méditerranée. Version provisoire. CGPM, Études et revues, n° 85. (en partenariat avec l'UICN et l'Institut IFREMER)